

## DELIBERATIONS du 1er FEVRIER 2013

1. Elaboration d'un Règlement Local de Publicité – définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation
2. Convention avec "Les papiers de l'espoir" pour le recyclage des papiers de bureau
3. Autorisation d'engager, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2013
4. Report de crédit d'investissement 2012 sur 2013
5. Avances sur subventions associations (START'AIR, LES PETITS MOUSSAILLONS, OSCM, Office d'animation sportive de Brière, COS)
6. Convention de partenariat sur la chaîne de traitement des produits locaux –avec la DGFIP –poste comptable de Montoir de Bretagne
7. Renouvellement ligne de crédit de trésorerie avec la Banque Postale –pour 2013-2014
8. Tarifs des locations de salles communales à compter du 1<sup>er</sup> février 2013
9. Aire d'accueil des gens du voyage de Trefféac –groupement de commande pour la consultation et le marché pour la gestion des aires d'accueil de la CARENE
10. DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2013 – présentation du projet *L'ESCALE*
11. Caisse d'allocations familiales – aides financières collectives à l'investissement – L'escale-locaux associatifs
12. Subvention du Conseil Général – direction de la culture complément patrimoine – maison du patrimoine
13. Rapport annuel sur les marchés publics passés par la collectivité en 2012
14. Article L2122-22 du CGCT – MAPA pour l'entretien des espaces verts - MAPA pour l'entretien des bâtiments communaux – MAPA pour la location du parc de photocopieurs
15. Information sur le recours à la commission d'appel d'offres
16. Bilan des acquisitions et des cessions de terrains et /ou immeubles
17. Cession de parcelles de terrains propriété de la commune (issues des biens vacants sans maître) auprès de propriétaires privés sur la commune de Trignac
18. Participation pour voies et réseaux (PVR) rue Pierre Brossolette
19. Convention pour utilisation de la plateforme DICT.fr

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

**29**

de présents  
de votants

**23**

**29**

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_01**

L'an deux mil treize, le premier février

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Elaboration d'un  
règlement local de  
publicité  
(Définition des  
objectifs poursuivis et  
des modalités de la  
concertation)**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les dispositions de la loi n° 2012-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » est venue réformer les règles du droit environnemental de l'affichage publicitaire. L'article L581-14-1 du code de l'environnement prévoit désormais que « le règlement local de publicité est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des plans locaux d'urbanisme ».

Madame le Maire rappelle que la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure depuis le 23 octobre 2008 a permis la réalisation d'un état des lieux complet des enseignes, préenseignes et publicités au niveau communal.

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un règlement local de publicité :

- Préserver le cadre de vie et la qualité des paysages
- Améliorer l'image de la commune au travers d'entrées de villes attractives et de zones d'activités dynamiques

CONSIDERANT que la réglementation locale en vigueur sur la commune est insuffisante pour assurer la maîtrise et l'harmonisation des dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes au regard de l'objectif de qualité de vie que s'est fixé la commune,

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

## DECIDE

DE PRESCRIRE l'élaboration d'un règlement local de publicité applicable à l'ensemble du territoire communal.

DE DEFINIR comme suit les modalités de la concertation qui sera mise en œuvre au cours de l'élaboration du règlement local de publicité. Le projet de règlement local de publicité fera l'objet, pendant toute la durée de son élaboration :

- Information des habitants par la publication d'avis sur le site internet de la commune et dans le Bulletin Municipal.
  - Information des associations de commerçants existants sur la commune
  - Mise à disposition en Mairie du dossier de Règlement Local de Publicité comprenant les pièces communicables, pièces pouvant évoluer au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.
  - Tenue d'une réunion publique de présentation.
- Le projet de R.L.P. sera soumis à enquête publique.

Conformément à l'article L123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet
- au président du Conseil Régional
- au président du Conseil Général
- au président de la CARENE compétent en matière de SCoT, de l'organisation des transports urbains et du programme local de l'habitat dont la commune est membre.
- au président de la chambre de commerce et d'industrie.
- au président de la chambre des métiers.
- au président de la chambre d'agriculture.
- au représentant de l'organisme de gestion du parc naturel régional (PNRB)
- aux maires des communes limitrophes

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, la délibération sera affichée en mairie pendant un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans le **journal Ouest France** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité, les dispositions concourantes à l'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13



Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
23
29

Du 1ER FEVRIER 2013

**DEL\_20130201\_02**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Recyclage papiers de  
bureau**

**Convention  
avec l'association  
Papiers de l'Espoir**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MBIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, il est souhaitable de mettre en pratique quelques actes concrets, au nombre desquels la collecte de papiers de bureau.

Le choix a été fait d'un partenariat avec ***l'association 'les papiers de l'espoir'***, association humanitaire d'intérêt général, dont le siège est à Vertou et qui dispose d'une antenne à Saint-Nazaire.

Une convention précise les conditions de la collecte, relativement souples (pas de seuil minimum de volume, deux points de collecte possibles, pas de tri strict des différents papiers, collecte sur appel).

Cette convention portera en outre sur les ouvrages de la bibliothèque municipale mis au pilon plusieurs fois par an, sur les papiers jetés par les services municipaux, y compris les papiers confidentiels soit massicotés, soit en archives (dans ce cas, l'association est autorisée à délivrer un certificat de destruction).

*Il est proposé de passer la convention de partenariat avec Les Papiers de l'Espoir, et de lui allouer une subvention au regard de son objectif humanitaire dont le montant sera précisé dans le cadre de l'examen du dossier 'subventions aux associations BP 2013.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association "Les Papiers de l'Espoir" pour la collecte des papiers de bureau.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

Le Maire-Adjoint,

*POUR*  
Le Maire, P. O.



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

**29**

**23**

**29**

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_03**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Autorisation d'engager,  
mandater les dépenses  
d'investissement avant le  
vote du BP 2013**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars voire au 15 avril 2013 (attente de la confirmation par la préfecture de ce report décidé par la loi de finances rectificative pour 2012), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi pour 2013, les crédits d'investissements inscrits au titre des chapitres 20, 204, 21 et 23, nous autorisent à engager, liquider et mandater dans les limites présentées dans le tableau suivant, les crédits prévus au titre du budget principal étant limités aux besoins prévisionnels du premier trimestre :

Chapitre	montants
20	139 100
204	262 694
21	448 450
23	3 347 100
Total crédit d'investissement inscrits en 2012	4 197 344
Autorisation de dépense de janvier au vote du BP	1 049 336

*Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater à hauteur des montants présentés ci-dessus en application de l'article L 1612-1 du CGCT sur le budget principal de la ville. Tous les crédits précités seront repris dans le document du budget primitif 2013 qui sera examiné le 29 mars ou 12 avril prochain.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_04**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Report de crédit  
d'investissement 2012  
sur 2013**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les reports de crédits de l'exercice N-1 à l'exercice N sont autorisés par le CGCT et la M14, en investissement ; ils correspondent à des dépenses engagées mais non mandatées avant la clôture de l'exercice (31 décembre 2012, en réalité, 20 décembre).

Il est proposé un nombre et montant restreint de reports, seulement pour des chantiers bien identifiés ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ou d'un engagement comptable, à savoir :

ligne budgétaire	opération	Montant en €
2111-0030-824 acquisition de terrain nu	diverses petites acquisitions de terrain (impasse des Ormeaux, bout de rue Jules Verne, etc...) -délibérations en 2012	10 000
2031-0029-3141 études	étude faisabilité salle des fêtes (marché Laidi & Chateigner)	7 500
2031-0029-0201 études	CEP (conseil en économie partagée)	3 900
2183 - 0028 - 020	achat de matériel informatique -logiciel Fushia	1 000
2313-0036-70 travaux en cours bâtiment	locaux associatifs VEFA (contrat de réservation)	79 000
<b>TOTAL</b>		<b>101 400</b>

Il n'y a pas de report de recette d'investissement.

*LE CONSEIL MUNICIPAL,*

*Après en avoir délibéré,*

**AUTORISE** le report des crédits indiqués ci-dessus.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13



*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

*Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE*

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
23
29

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_05**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Avances sur  
subventions  
Associations  
Star't air  
Les Petits Moussaillons  
OSCM  
Office Animation sportive  
de Brière  
Comité d'Oeuvres  
Sociales**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauriane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte nature 6574 de la nomenclature comptable M14) sont alloués par la Ville tous les ans.

Il est habituel d'accorder un acompte sur la subvention annuelle, en l'espèce de 2013, au bénéfice des associations ayant des salariés, qu'elles soient ou non conventionnées avec la Ville par une 'convention d'objectif' –et pour celles qui le sont, il est appliqué le calendrier de versement prévu à la convention.

Ceci donne les acomptes suivants, à verser avant le vote du BP, et qui seront imputés à l'article 6574 du budget :

Association	convention	Montant subvention 2013 (ou 2013 si définie dans convention d'objectif)	Montant de l'acompte 1 <sup>er</sup> trimestre 2013	Part de l'acompte sur subvention totale (N-1 ou N)
START'AIR Jeunes	Convention d'objectif 2011-2015 ; délibération CM du 30 mai 2011	168 794 €	84 397 €	50 %
Les Petits Moussaillons	Convention d'objectif 2010-2013 Délibération CM du 10 juin 2010	231 900 €	57 975 €	25 %

OSCM (Office socio-culturel de Montoir de Bretagne)	Convention annuelle ; délibération CM du 7 décembre 2013	17 000 €	10 200 €	60 %
Office d'Animation Sportive de Brière	néant	65 700 €	16 425 €	25 %
COS (Comité des œuvres sociales du personnel territorial de la région de Saint-Nazaire)	Oui ; convention à revoir suite aux nouveaux statuts du 10 novembre 2011 et aux élections COS	43 474	10 618,00 €	25 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE de verser aux associations Star'fair – Les Petits Moussaillons – OSCM – Office Animation sportive de Brière – Comité d'Oeuvres Sociales) les acomptes sur subvention 2013 tel que mentionnés dans le tableau ci-dessus.**

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
 ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13  
 ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Le Maire-Adjoint, *Pour extrait conforme,*  
 Karina ANDRE *Le Maire, P.O*



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
23
29

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_06**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Convention de  
partenariat sur la chaîne  
de traitement des  
produits locaux –  
DGFIP/Ville**

**Étaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

La Direction générale des finances publiques propose ce type de conventionnement entre l'Ordonnateur-exécutif local et le Comptable public, afin dans le cadre d'un partenariat étroit, d'apporter plus de qualité en amont à la chaîne de traitement des produits locaux (une partie non négligeable des recettes de la Ville : 270 000 €) et au final au recouvrement.

Des impayés relativement importants sont constatés chaque année (210 000 € cumulés à la fin de l'année 2012, concernant des recettes régie multi-services restaurants scolaires, mais aussi des recettes Tlpe – bien que Mme la Trésorière municipale ait apuré nombre de situations, notamment de TLPE impayées), pour lesquels la Trésorerie municipale actionne toutes les voies de recouvrement dont elle dispose – et jusqu'alors ne propose en admission en non valeur que de faibles montants (< 2 000 €/an), un nombre important de 'restes à payer' étant maintenus en stocks pour la continuation d'action de recouvrement par les services du Comptable public.

Cette convention, outre des engagements de partenariats sur le partage de l'information, sur la relation à l'usager, sur l'offre d'une palette de moyens de paiement (à cet égard, noter la mise en place du 'prélèvement automatique' pour les redevances restaurants scolaires et centres de loisirs),  
Propose de sérier et de hiérarchiser les degrés de poursuites en fonction du montant de l'impayé, en fonction de différents seuils :

- rien pour les avis des sommes à payer inférieures à 5 €
- de 5 à 30 €, lettre de rappel et mise en demeure, puis proposition en non valeur
- de 30 à 130 €, OTD (opposition à tiers détenteur) CAF pour la restauration scolaire, et employeur pour autre
- à partir de 130 €, ces mêmes OTD, plus l'OTD bancaire
- à partir de 800 €, la saisie-vente.

Les poursuites allant jusqu'à l'OTD, peuvent théoriquement aboutir à la saisie par voie d'huissier ; à ce sujet, la convention prévoit compte-tenu de la fragilité d'une partie de la population trignacaise, de ne pas utiliser la voie d'huissier jusqu'à 800 € : en effet, 70 % des procès-verbaux se traduisent par des carences (rien à saisir), 30 % sont des PV de perquisition (les gens sont partis sans laisser leur nouvelle adresse). Avec les connexions des dossiers fiscaux, les services des Trésoreries municipales connaissent les comptes bancaires, les revenus des redevables, et donc peuvent apprécier dans certains cas le caractère inutile de la voie d'huissier. L'objectif de ces services chargés du recouvrement étant d'utiliser le moins possible cette voie et en tout cas avec discernement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le comptable public.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Retour en Mairie le 07.02.13  
⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Pour extrait conforme,  
Le Maire, P. O

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_07**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Renouvellement ligne de  
crédit de trésorerie avec  
la Banque Postale  
pour 2013-2014**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Une ligne de crédit de trésorerie a été contractée avec La Banque Postale pour un an (du 19 juillet 2012 au 18 juillet 2013) à hauteur de 1 000 000 € avec un TEG de 2.519 % (EONIA + marge de 1,95 % + commission d'engagement de 1 600 €).

Compte-tenu que le solde de trésorerie du compte de la Ville à la Banque de France est redevenu très positif courant 2012 (à ce jour : + de 1 900 000 € avant paie de janvier), les tirages de fonds ont été limités, et de ce fait les frais financiers (bien que le contrat prévoit une 'commission de non utilisation') ; ainsi pour la période du 19 juillet 2012 au 2 janvier 2013, le relevé des opérations effectuées donne :

- 41 jours de tirage à hauteur de 200 000 €
- 125 j, en non utilisation,

Ce qui donne des frais financiers pour 6 mois de : 2 026 €.

Par ailleurs, la ligne de trésorerie précédente contractée auprès de DEXIA (contrat échu au 13/10/2012), a généré 3 341 € d'intérêts au titre de l'année 2012.

Il conviendra de solliciter La Banque Postale environ deux mois avant l'échéance, soit vers fin mai 2013.

Il est probable que la Ville ait un besoin plus important d'une telle ligne de trésorerie en 2013, dans la mesure où il est envisagé de ne pas recourir à l'emprunt en 2013 (dans un objectif de désendettement, le montant des subventions d'investissement attendues pour 2013, environ 1 670 000 €, devant le permettre).

*Aussi, est-il proposé de prendre une position de principe pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie -mais en portant le droit de tirage à 1 000 000 €, auprès de la Banque Postale, organisme qui depuis juin 2012, propose des offres de financement à destination des collectivités locales (souhaitant intervenir sur un nouveau modèle de financement local, fondé sur une offre de crédits simples, accordés dans le cadre d'une tarification transparente et d'une approche responsable en matière de conseil et de risque).*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'autoriser Madame le Maire à contracter une ligne de crédit de trésorerie d'un million d'euros avec la Banque Postale en continuité de celle actuellement en vigueur.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Pour extrait conforme,  
Le Maire, P. O

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

29
23
29

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_08**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Tarifs des locations de  
salles communales à  
compter du 1<sup>er</sup> février  
2013**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il s'agit de 5 salles, salle des Fêtes, salle Léon Mauvais, salle Dulcie September, salle Jacques Duclos, et salle Martin Luther King, gérées par le service Etat-civil-accueil (la salle Augustine Bihan dans le groupe scolaire Curie, étant gérée par l'OMS, au même titre que les équipements sportifs ; les salles du CCLA étant gérées par le service SVAC).

Il est important d'actualiser les tarifs tous les ans, de l'augmentation du coût de la vie (environ 2 %), afin de ne pas creuser l'écart entre la charge totale des salles communales pour la Ville (frais fluide dont chauffage, entretien bâtiment + frais de personnel ménage etc..) et la recette des locations (charge totale est évaluée entre 35 000 et 40 000 € pour 2012 ; les recettes de location de salle ayant été de 23 710 € en 2012).

Par conséquent, il est proposé une actualisation des tarifs à + 2 %, cela à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 (sauf pour la salle Jacques Duclos, étant considéré que l'accès en est gêné par les travaux en cours sur le quartier de Certé).

	Salle des fêtes	Léon Mauvais	Dulcie September	Jacques Duclos	Martin Luther King
<b>Commune</b>					
tarif week-end samedi-dimanche	210 € passe à 214 €	105 € passe à 107 €	126 € passe à 129 €	120 € (inchangé)	158 € passe à 161 €
tarif 1 jour dans la semaine	105 € passe à 107 €	53 € passe à 54 €	63 € passe à 64 €	60 € (inchangé)	79 € passe à 81 €
caution	400 € passe à 408 €				
<b>Hors commune</b>					
tarif week-end samedi-dimanche	368 € passe à 375 €	210 € passe à 214 €	263 € passe à 268 €	250 € (inchangé)	294 € passe à 300 €
tarif 1 jour dans la semaine	184 € passe à 188 €	105 € passe à 107 €	131 € passe à 134 €	125 € (inchangé)	147 € passe à 150 €
caution	400 € passe à 408 €				

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les tarifs de location des salles tel qu'indiqué en gras dans le tableau ci-dessus à compter du 1er février 2013.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Pour extrait conforme,  
Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_09**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Aire d'accueil des gens  
du voyage de Tréfféac**

**groupement de  
commande pour la  
consultation et le marché  
pour la gestion des aires  
d'accueil de la CARENE**

**convention**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été élaboré en Loire-Atlantique et approuvé conjointement par l'Etat et le Conseil Général le 24 juin 2002.

Sa procédure de révision est désormais arrivée à son terme. Chaque commune a été sollicitée par les signataires pour émettre un avis par délibération du Conseil Municipal.

Le schéma départemental comporte des mesures relatives à l'accueil des gens du voyage dans ses différentes formes, aires d'accueil, terrains familiaux et terrains de grands rassemblements.

A ces sujets, il ajoute ceux qui portent sur l'accompagnement social, la scolarisation, l'insertion professionnelle et l'accès aux droits.

Les communes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation de créer des terrains d'accueils avec un nombre de places en rapport avec la population générale.

Un groupement de commandes avec les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Montoir-de-Bretagne et Trignac avait déjà été lancé afin de trouver, dans le cadre d'un marché un prestataire unique pour la gestion des aires d'accueil ainsi créées, représentant au total une capacité de 112 places et 56 emplacements (12 et 24 pour Trignac).

Ce marché arrive prochainement à échéance (1er août 2013) et compte tenu de la satisfaction de l'ensemble des collectivités, il est proposé de renouveler cette expérience de groupement de commandes en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Il est rappelé que l'objectif est de proposer, dans un cadre cohérent et commun, aux gens du voyage une offre de services à des tarifs identiques sur l'ensemble des communes citées. A titre indicatif, le prix du marché actuel d'une durée de 3 ans est de 38 324 € ht annuels.

A partir d'un cahier des charges circonstancié, le prestataire choisi dans ce cadre aura pour responsabilité d'assurer le fonctionnement des aires d'accueil pour le compte de chacune des villes sur les principaux points suivants :

- accueil et information des gens du voyage
- gestion administrative et comptable
- maintenance et nettoyage des aires d'accueil
- suivi et évaluation de la prestation avec les communes.

La convention constitutive de ce groupement de commandes fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché public. Elle désigne la ville de St-Nazaire comme coordonnateur du groupement. La commission d'appel d'offres du groupement sera constituée d'un représentant de chaque entité.

A l'issue de la procédure, chaque ville sera responsable des relations administratives, financières et juridiques avec le prestataire qui aura été retenu.

Afin d'obtenir de meilleures conditions pour ce nouveau marché, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

#### Information sur le CCTP

*Le CCTP est en cours de rédaction par les services de la Ville de Saint-Nazaire, et sera soumis aux comités technique et de pilotage constitués entre les quatre communes participant au groupement de commande.*

*Ses principales clauses sont :*

- *la définition de permanences minimales hebdomadaire sur six jour sur sept, des employés de la société, afin d'être présent sur le terrain pour les gens du voyages, et pour tenir la régie de recettes*
- *des astreintes téléphoniques en-dehors des heures d'ouverture des permanences, et notamment le soir et les week-end,*
- *les moyens matériels exigés du prestataire de service (véhicules, outillage pour l'entretien de l'aire, PC et logiciel informatique, notamment un système de télégestion pour le suivi des occupations d'emplacement et de prépaiement des tarifs)*
- *l'obligation d'échange et de remontée d'information vis-à-vis de la collectivité (fiche de liaison, rapport hebdomadaire)*
- *la participation du prestataire à l'application du règlement intérieur et à son respect par les occupants, ainsi que son implication dans l'aspect suivi de la scolarisation des enfants*
- *la répartition des charges d'entretien de l'aire d'accueil, entre le prestataire de service et la collectivité (cette dernière n'intervenant qu'à la période annuelle de fermeture pour un nettoyage des espaces communs)*
- *le tout s'insérant dans une mission administrative, comptable, de 'police spécifique', et d'accueil et d'orientation.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la participation de la ville de Trignac au groupement de commandes susvisé et à signer le marché de prestation de service qui en résultera.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Retour en Mairie le 07.02.13  
⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*P.O.*  
Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
23
29

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_10**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**D.E.T.R.  
(Dotation d'Equipement  
des Territoires Ruraux)  
2013**

**demande de subvention  
pour l'ESCALE - locaux  
associatifs**

**Étaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

La ville de Trignac peut bénéficier de la DETR ; la Préfecture lance l'appel à projet suite à la commission consultative pour la DETR qui a déterminé les catégories d'opérations prioritaires à subventionner en 2013, par ordre de priorité, avec des taux de subvention respectifs. Seules les opérations prêtes à démarrer en 2013 sont retenues, et qui sont susceptibles de se réaliser dans un délai maximum de trois ans (*remise du dossier complet avant le 8 mars*).

Il est proposé de présenter un dossier principalement au titre de la **catégorie 8 'développement et maintien des services publics** : maisons de services publics, maintien de la présence des services de l'Etat, voire au titre de la **catégorie 4 'construction, équipement et rénovation d'équipements sportifs et de loisirs et accessibilité aux personnes à mobilité réduite'**.

Les conditions de subventions sont : plafond de dépense subventionnable de 150 000 € ; taux de subvention de 25 % à 35 %).

Le projet est la construction en VEFA de « l'ESCALE », équipement intégré au PRU de Certé et faisant partie du programme d'équipements publics de la ZAC Océane Acacias ; Les travaux s'étaleront sur 2 exercices budgétaires 2013 et 2014.

Ce projet est subventionné par ailleurs par l'ANRU notamment ; mais la DETR ne ferait pas dépasser le taux maximum d'aide publique de 80 %.

Description du projet et de son éligibilité :

« L'ESCALE » est un équipement destiné à **accueillir principalement trois structures permanentes**, en leur apportant un confort d'accueil de leurs publics, actuellement très limité :

- **le centre social 'maison des rencontres'**, agréé par la CAF, pour mener 'fédérer, faciliter, générer du lien et des initiatives' visant l'accompagnement des habitants, associations du quartier et un large partenariat avec divers acteurs du champ familles-petite enfance (parentalité)-loisirs adultes-seniors etc...
- **l'association Start'Air Jeunes**, association intercommunale d'animation et de prévention jeunesse pour les 13-25 ans, très bien implantée sur la commune, qui développera dans le futur équipement un PIJ (Point Information Jeunesse) et un 'local jeunes' -tout en disposant dans un autre bâtiment communal, d'un lieu à l'écart pour les activités festives et nocturnes des jeunes
- **l'ATLC (Association Trignacaise pour les Loisirs et la Culture)-pour son 'Cybercentre'** agréé par la Région Pays de Loire, avec une antenne principale à Trignac centre, l'implantation dans l'ESCALE rééquilibrant l'offre sur le quartier de Certé (actuellement assurée dans des conditions difficiles de locaux à créneaux horaires partagés, dans l'actuelle 'maison des rencontres), et qui aura la mission d'organiser des initiations et formations de perfectionnement aux NTIC, envers tous les publics.

Programmation budgétaire :  
exercice 2013, 735 000 € HT, exercice 2014, 538 000 € H (dépenses de travaux hors mobilier, dans le cadre de la VEFA).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2013 pour le projet "L'Escale".

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
 ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13  
 ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13



Pour extrait conforme,  
Le Maire, P.O

*[Signature]*  
Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 1ER FEVRIER 2013

**DEL\_20130201\_11**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	23
de votants	29

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Caisse d'allocations  
familiales  
aides financières  
collectives à  
l'investissement  
L'ESCALE-locaux  
associatifs**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.  
2000

La Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique renouvelle ses aides à l'investissement pour 2013, tout en annonçant une démarche de sélectivité accrue des projets, visant notamment les **projets créant des services nouveaux**, étant précisé que les décisions de financement sont prises individuellement par le Conseil d'administration de la Caf (*remise du dossier complet pour le 22 février*).

Le projet ESCALE-locaux associatifs de la Ville, dont le démarrage des travaux est programmé pour le courant de l'année 2013 et la mise en service pour la fin 2014 voire début 2015, serait éligible à ce titre, et aux conditions d'aide prévues pour les **'centres sociaux'** :

– sur un coût d'opération maximal retenu de 500 000 € HT, taux d'intervention de 25 % (soit une aide maximale de 125 000 € qui serait versée pour 70 % sous forme de subvention et pour 30 % sous forme de prêt sans intérêt).

L'ESCALE-locaux associatifs accueillera entre autres : la structure **'Maison des rencontres'**, ainsi que l'**association 'START'AIR'**, qui y développera un **PIJ**, ces deux structures étant conventionnées avec la Caf, ainsi que le **cybercentre associatif de l'ATLC** ; tout cela fera l'objet d'un projet d'établissement et de gestion, et constituera une offre de services nouveaux de proximité à la population, dans le champ des services civiques, des relations citoyennes, et de l'animation autour d'un projet social-socio-culturel.

Pour le dossier CAF, un prorata de l'occupation de ce futur équipement par les services qui la concerne (Centre social, association pour les jeunes) sera celui déterminé par l'étude programmatique effectuée en 2011-2012, et affiné par une notion de temps d'utilisation entre les différentes activités.

Cette aide financière ne fera pas dépasser le taux maximum d'aide publique de 80 %.

Par ailleurs, la Caf prévoit des aides pour l'**achat de matériels** pour les services nouveaux.

Programmation budgétaire (pour les travaux dans le cadre de la VEFA, hors mobilier) :  
exercice 2013, 735 000 € HT, exercice 2014, 538 000 € HT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les aides collectives à l'investissement pour le projet susvisé (l'Escale).

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Retour en Mairie le 07.02.13  
⇒ Publié ou affiché le 07.02.13



Pour extrait conforme,  
Le Maire, P. O. Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
23
29

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_12**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Subvention du Conseil  
Général  
Direction de la  
culture-'complément  
patrimoine'  
Maison du patrimoine**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison du Patrimoine sise rue Jean Jaurès (animée par l'association ATLC et un conseil culturel et scientifique en émanant), il est proposé de solliciter le Conseil Général de Loire Atlantique afin d'obtenir une aide financière pour l'achat de mobilier et la mise en place d'un système de protection (alarme anti intrusion).

- L'acquisition de mobilier nécessaire au bon fonctionnement de la Maison du Patrimoine est estimée à 3 550 € HT
- La mise en œuvre d'une alarme anti intrusion afin d'assurer la protection de biens ayant une valeur historique et culturelle certaine est estimée à 2 500 € H.T.

Totale de la dépense prévisible : 6 050 € H.T.

Il est sollicité auprès du Conseil général de Loire-Atlantique une aide financière correspondant à 50 % du montant de la dépense, au titre du 'complément patrimoine' (un dossier sera déposé auprès du Département courant février 2013).

*Cette démarche ne présume pas des choix qui seront opérés par le Conseil Municipal lors du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du Budget Primitif 2013, il s'agit simplement de prendre rang.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Général une subvention "complément patrimoine" pour la Maison du patrimoine de Trignac.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

Pour extrait conforme,

Le Maire, P.O

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

de présents

de votants

29
23
29

Du 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2013

**DEL\_20130201\_13**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Rapport annuel sur  
l'exécution des marchés**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

En application de l'article 361.2 du Code des Marchés Publics, le Maire doit informer le conseil municipal de l'état des marchés passés durant l'année précédente (2012).

**a) Etat des marchés qui ont été soldés au cours de l'année 2012**

**Marché Etudes ANRU stratégie de communication**

Marché procédure adaptée du 16 mai 2008  
Cabinet de communication Fora / LGDB  
Montant du marché TTC : 107 000 € / 4 ans  
Montant TTC année 2008 : 15 985.74 €  
Montant TTC année 2009 : 2 392.00 €  
Montant TTC année 2010 : 15 278.90 €  
Montant TTC année 2011 : 27 606,07 €  
Montant TTC année 2012 : 40 775.22 €

**Marché de maîtrise d'œuvre Restructuration Ecole Léo Lagrange**

Marché de maîtrise d'œuvre du 1<sup>er</sup> octobre 2008  
Cabinet Laïdi et Chateigner 44 000 Nantes  
Montant du marché TTC : 274 625.40 €  
Montant TTC année 2008 : 0.00 €  
Montant TTC année 2009 : 127 912.94 €  
Montant TTC année 2010 : 42 045.43 €  
Montant TTC année 2011 : 94 776.08 €  
Montant TTC année 2012 : 4 303.77 €

### **Marché entretien des bâtiments communaux**

Marché à bons de commande après consultation par marché procédure adaptée

Marché du 02 décembre 2008

Entreprise M. Ruel 44 480 Donges

Montant minimal pour une période de quatre ans : 60 000 €. TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 240 000 €. TTC

Montant TTC année 2008 : 0.00 €

Montant TTC année 2009 : 39 215.76 €

Montant TTC année 2010 : 39 954.56 €

Montant TTC année 2011 : 49 831.90 €

Montant TTC année 2012 : 44 746.46 €

### **Marché entretien voirie**

Marché à bons de commande après consultation par marché sur appel d'offres ouvert

Marché du 15 décembre 2008

Entreprise LEBORGNE – Saint-Nazaire

Montant minimal pour une période de quatre ans : 200 000 €. TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 640 000 €. TTC

Montant TTC année 2009 : 168 750.30 €

Montant TTC année 2010 : 198 820.22 €

Montant TTC année 2011 : 177 469.52 €

Montant TTC année 2012 : 63 255.43 €

### **Marché voirie route de Bert**

Marché par procédure Adaptée

Marché du 10 octobre 2012

Entreprise SCREG – Saint-Nazaire

Montant TTC année 2012 : 82 203.23 €

### **Marché voirie rue Jean Marie Perret et rte de Penhoët**

Marché par procédure Adaptée

Marché du 10 octobre 2012

Entreprise Leborgne – Saint-Nazaire

Montant TTC année 2012 : 186 958.88 €

### **Marché Travaux réseaux E.P. rue Louis Pasteur**

Marché en procédure adaptée

Marché du 03 octobre 2011

Entreprise S3A 44570 Trignac

Montant du marché : 90 310.42 €. TTC

Montant TTC année 2011 : 69 970.00 €

Montant TTC année 2012 : 20 340.42 €

### **Marché de maîtrise d'œuvre pour les rues Vinçon, Labro, Ferrer**

Marché de maîtrise d'œuvre du 07 février 2011

Sté Sogreha 44 815 St Herblain

Montant du marché TTC : 37 506.56 €

Montant TTC année 2011 : 37 506.56 €

Montant TTC année 2012 : 36 606.41 €

### **Marché Travaux modernisation de voirie rue Louis Labro et F. Ferrer**

Marché en procédure adaptée

Marché du 03 octobre 2011

Entreprise Leborgne 44 600 Saint-Nazaire

Montant du marché : 339 132.38 €. TTC

Montant TTC année 2011 : 176 690.59 €

Montant TTC année 2012 : 230 891.76 €

### **Marché d'entretien des espaces verts**

Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010

Entreprise Pépinière Environnement Services 44 600 St-Nazaire

Montant du marché TTC : 258 096.80€ / 2 ans

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 110 696,85 €

Montant TTC année 2012 : 137 246.20 €

### **b) marchés engagés au cours de l'année 2009 et se prolongeant sur 2013:**

#### **Marché de Travaux procédure adaptée**

##### **Restructuration de l'école Léo Lagrange**

Marché en date du 12 octobre 2009

Entreprises multiples

Montant du marché TTC : 2 213 728.61 €

Montant TTC année 2009 : 229 322.82 €

Montant TTC année 2010 : 901 539.66 €

Montant TTC année 2011 : 1 452 929.03 €

Montant TTC année 2012 : 237 520.91 €

#### **Marché Espaces Publics PRU Certé**

Marché sur appel d'offres ouvert du 09 octobre 2009

coût 6 733 480.00 €

SELA 44 000 Nantes

Marché passé par une maîtrise d'ouvrage déléguée à la SELA

Montant du marché TTC : 6 733 480.00 €

Montant TTC année 2009 : 0.00 €

Montant TTC année 2010 : 932 777.22 €

Montant TTC année 2011 : 1 174 628.95 €

Montant TTC année 2012 : 2 056 675.03 €

### **c) marchés engagés au cours de l'année 2010 et se prolongeant sur 2013:**

#### **Marché pour la mise en œuvre d'un RLP**

Marché procédure adaptée du 15 décembre 2010

Cabinet GO Pub 56 500 Locminé

Montant du marché TTC : 15 069.60 € / 3 ans

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 0.00 €

Montant TTC année 2012 : 1 303.64 €

#### **Marché d'assistance auprès de la restauration scolaire**

Marché procédure adaptée du 13 décembre 2010

Cabinet Nutriceil : 72 100 Le Mans

Montant du marché TTC : 50 037.12 € / 3 ans

Montant TTC année 2010 : 0.00 €

Montant TTC année 2011 : 24 900,72 €

Montant TTC année 2012 : 17 249.04 €

### **d) marchés engagés au cours de l'année 2011 et se prolongeant sur 2013:**

#### **Marché entretien réseaux E.P. et incendie**

Marché à bons de commande après consultation par marché en procédure adaptée

Marché du 20 mai 2011

Entreprise S3A 44570 Trignac

Montant minimal pour une période de quatre ans : 143 520 €. TTC

Montant maximal pour une période de quatre ans : 430 560 €. TTC

Montant TTC année 2011 : 50 423.24 €

Montant TTC année 2012 : 46 728.33 €

**Marché de maîtrise d'œuvre pour les rues Perret et Pasteur**

Marché de maîtrise d'œuvre du 19 décembre 2011

Sté Sogreha 44 815 St Herblain

Montant du marché TTC : 30 785.00 €

Montant TTC année 2011 : 0.00 €

Montant TTC année 2012:19 240.10 €

**Marché d'entretien des espaces verts par entreprise d'insertion**

Marché procédure adaptée du 1<sup>er</sup> août 2011

Entreprise « La Fédération des Maisons de quartier » 44 600 St-Nazaire

Montant du marché TTC : 18 878.31 € / 3,3 ans

Montant TTC année 2011 : 1 807,85 €

Montant TTC année 2012 : 5 423.55 €

**Marché Fournitures administratives**

Marché à bons de commande par procédure adaptée du 03 octobre 2011

Société Buro+ 44 570 Trignac

Montant du marché TTC : suivant bons de commande / 2 ans et 3 mois

Montant TTC année 2011 : 19 015,82 €

Montant TTC année 2012 : 16 853.33 €

**e) marchés engagés au cours de l'année 2012 et se prolongeant sur 2013:****Marché d'étude de faisabilité Salle des Fêtes**

Marché de maîtrise d'œuvre du 07 septembre 2012

Cabinet Laïdi et Chateigner 44 000 Nantes

Montant du marché TTC : 15 000 €

Montant TTC année 2012 : 7 500 €

**Marché Travaux réalisation d'une aire de jeux rue B. Marcet**

Marché en procédure adaptée

Marché du 17 octobre 2012

Entreprise S.D.U. 56 500 Locminé

Montant du marché : 59 077.62 €. TTC

Montant TTC année 2012 : 0.00 €

**Marché de location du parc photocopieurs**

Marché en procédure adaptée

Marché du 23 novembre 2012

Société Ricoh 44 242 La Chapelle sur Erdre

Montant du marché : 11 235.00€. TTC / an pour 60 mois

Montant TTC année 2012 : 0.00 €

**f) Petits marchés passés en 2012 en vertu de l'article 28 du CMP**

Objet du marché	Titulaire du marché	Montant TTC	Date du marché	Durée marché
Loc. véhicule isotherme cuisine centrale	Centre auto de l'Etoile 44 600 St - Nazaire	675.36 € p/m	11/12/08	5 ans
Faucardage	Sté Curet 44 550 St Malo de Guersac	51.50 € l'heure	07/04/10	3 ans
Protection sous les mains courantes T.O.S.	S.D.U 56 500 Locminé	7 902.43 €	25/10/11	6 mois
Marché études foncières et topographiques	Sté Couédelo Caudal 44 600 Saint-Nazaire	A compter 01/01/12	14/11/11	36 mois
Assistance technique Informatique	Sté Solstices 44 390 Les Touches	89 700.00 €	19/12/11	2 ans
Réalisation d'une piste BMX à Bert	Sté DIGGER 44 480 Donges	9 700.00 €	27/12/11	6 mois
Travaux de menuiseries bâtiments com.	Entr. Terrien 44550 Montoir de Bretagne	3 791.32 €	28/12/11	2 mois
Extension d'un columbarium	Sté Legal 44 550 Montoir de Bretagne	15 964.54 €	24/04/12	3 mois
Glissières de sécurité Rte des Ormeaux	Sté Aximum 49 800 Trélazé	6 477.66 €	24/04/12	2 mois
Remplacement d'un bruleur chaufferie école Léo Lagrange	Sté Dalkia 44 240 La Chapelle sur Erdre	4 553.29 €	24/04/12	3 mois
Acquisition de matériels salle de sports	Sté Sport Nature 56 380 Beignon	3 964.86 €	25/04/12	3 mois
Acquisition tondeuse autoportée	Sté Ramet 44 360 Vigneux de Bretagne	37 315.20 €	27/04/12	2 mois
Acquisition d'un fond D.V.D. pour la bibliothèque	Sté ADAVE 75 020 Paris	A compter du 01/06/12	14/05/12	3 ans
Acquisition de matériels de nettoyage	Sté Champenois 44 840 Les Sorinières	3 908.65 €	24/05/12	3 mois
Reprise des E.U. aire d'accueil des gens du voyage	Sté S3A 44 570 Trignac	14 926.08 €	05/06/12	2 mois
Acquisition machine peinture	Sté Aximum 44 Couéron	14 877.00 €	25/06/12	3 mois
Marquage routier (peinture) sur chaussée	Sté Crépeau 44 985 Ste Luce sur Loire	3 879.58 €	25/06/12	1 mois
Etudes FLJ et STD pour l'ESCALE	Sté AREA Canopée 44 860 St Aignan	5 214.56 €	27/06/12	2 mois
Réfection de toiture log. communaux	Entr. Desmars 44 570 Trignac	1351.48 €	09/07/12	1 mois
Remplacement chaudière 5 rue Jaurès	Entr. Guinée M. 44 600 St Nazaire	3 235.18 €	09/07/12	1 mois
Acquisition de matériels informatiques	Sté Computacenter 44 470 Carquefou	11 844.19 €	12/07/12	4 mois
Transports scolaires (Navettes piscines)	Sté Maury 44 351 Guérande	8 608.60 €	29/08/12	12 mois
Fourniture de rideaux	Sté Eole 44 120 Vertou	3051.59 €	21/11/12	2 mois
Remplacement de poteaux incendie	CARENE 44 600 St-Nazaire	4 522.00 €	21/11/12	1 mois
Signalisation routière	Image de Marque 44 483 Carquefou	4 813.00 €	30/11/12	4 mois
Travaux hydrauliques Brière	Sté S3A 44 570 Trignac	13 227.76 €	05/12/12	1 mois
Acquisition de matériels pour les restaurants scolaires	Sté Sodimapro 44 600 St-Nazaire	6 745.44 €	10/12/12	2 mois

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

29
23
29

Du 1ER FEVRIER 2013

**DEL\_20130201\_14**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Information du Conseil  
Municipal sur les  
marchés publics passés  
par le Maire en vertu de  
l'article L.2122.22 du  
Code Général des  
Collectivités territoriales  
MAPA entretien espaces  
verts – entretien  
bâtiments – location  
photocopieurs**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Marché en procédure adaptée pour un marché de location du parc photocopieurs**

Avis de publication dans un journal d'annonces légales envoyé le 18 octobre et publié le 26 octobre 2012.

Avis de la Commission en date du 23 novembre 2012

Attributaire du Marché : Société Ricoh France 44 242 La Chapelle sur Erdre

Coût maximum annuel : 11 235 €

La durée maximum du marché est de 60 mois.

Des crédits sont inscrits au budget 2013 à l'article 6135.

**Marché en procédure adaptée pour un marché à bons de commande afin d'assurer des travaux de bâtiment (Peinture vitrerie)**

Avis de publication dans un journal d'annonces légales (Echo de la Presqu'île) envoyé le 13 décembre 2012 et publié le 21 décembre 2012.

Avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 janvier 2013

Attributaire du Marché : Entreprise Ruel Michel 44 480 Donges

Coût maximum annuel : 50 000 € HT

La durée maximum du marché est de 48 mois.

Des crédits sont inscrits au budget 2013 à l'article 2313 programme 0029 fonction 314.

**Marché par procédure adaptée pour l'entretien des espaces verts**

Avis de publication dans un journal d'annonces légales (Echo de la Presqu'île) envoyé le 13 décembre 2012 et publié le 21 décembre 2012.

Avis favorable d'une commission d'appel d'offres du 10 janvier 2013

Attributaire du Marché : Entreprise Pépinière Environnement Services 44 600 St-Nazaire

Coût maximum annuel : 77 220 € HT

La durée maximum du marché est de 48 mois.

Les crédits nécessaires sont portés au budget 2013 à l'article 61 521

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le



Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

Pour extrait conforme,  
Le Maire, 

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_15**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Information sur le  
recours à la Commission  
d'Appel d'offres (CAO)**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Code des Marchés Publics indique que la CAO ne doit pas se réunir pour attribuer les marchés à procédure adaptée -mais la commune peut créer une commission dédiée aux marchés à procédure adaptée (MAPA).

La CAO se réunit strictement dit pour les procédures formalisées, c'est-à-dire pour des montants supérieurs à 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à 5 000 000 € HT pour les marchés de travaux.

En dessous de ces seuils, les marchés sont passés selon une procédure adaptée, les MAPA (art. 28, CMP) et leur attribution ne nécessite donc pas une réunion de la CAO.

S'il est crée une commission dédiée à l'attribution MAPA, il est souhaitable que cette dernière soit composée différemment de la CAO -et (comme pour la CAO) composée d'élus, et de techniciens, ces derniers étant le plus souvent des agents communaux compétentes en la matière .

Le représentant de la DDCCRF (Direction départementale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes, ainsi que le Comptable public peuvent être invités de manières facultative par le président de la CAO,

Ces fonctionnaires n'ont pas de voix délibérative, mais simplement consultative.

Les missions de ces commissions :

- examiner les candidatures et les offres ;
- éliminer les offres non-conformes ;
- choisir l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- déclarer la procédure infructueuse ;
- donner son avis sur l'engagement d'une procédure négociée par le maire.

Concernant la Ville de TRIGNAC, la CAO ou son équivalent, est réunie pour tous les marchés supérieurs à 50 000 € HT (décision du C.M. en date du 24 sept. 2004). Les autres marchés (de valeurs inférieures) sont soumis à validation du Bureau Municipal ou de la Commission des Finances.

Les marchés « par procédure formalisée » sont soumis à délibération du Conseil Municipal, ceux relevant d'une « procédure adaptée » sont portés à la connaissance du conseil municipal par simple information, dans le cadre du porté à connaissance au conseil municipal des décisions du maire (article L 2122-22 du CGCT).

Par ailleurs, au début de chaque année et ce, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire, un rapport annuel sur l'exécution des marchés réalisés l'année précédente est porté à la connaissance de l'ensemble des élus du conseil Municipal.

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

Pour extrait conforme,  
Le Maire, P. O.



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_16**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Bilan des acquisitions et  
des cessions de terrains  
et /ou immeubles**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La loi n° 95.127 du 8 février 1995 a édicté des dispositions visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

L'article II de cette loi prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui sera annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cession effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2012 (qui se sont concrétisées) sont les suivantes :

**ACQUISITIONS TERRAINS :**

Désignation du bien terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant (Frais d'acte inclus)	Objectif attendu de l'acquisition
Terrain situé en zone N au PLU	Impasse des Ormeaux	AD n° 735p	Sigogneau	Commune de Trignac	Titre Onéreux	975.64€	Maîtrise foncière pour équipement de voirie
Terrain situé en zone Ua au PLU	Impasse rue Jules Verne	AS n° 279p	uM. Gébea	Commune de Trignac	Titre Onéreux	6 360 €	Maîtrise foncière pour équipement de Voirie
Terrain situé en zone NJ et AU3 au PLU	Butte d'aisne et butte de Bert	AC n°221 AD n°442	Cts Bigot	Commune de Trignac	Titre Onéreux	914.17€	Frais d'acte sur acquisition 2011 (coût foncier 2 142€)
Terrain situé en zone AU1b et UB au PLU	Secteur Chemin du Boutraie	BH n° 15 BO n°302	Cts Fresneaux	Commune de Trignac	Titre onéreux	787.61€	Frais d'acte sur acquisition 2011 (coût foncier 1 340€)
Terrain situé en zone AU3c au PLU	Secteur de Bert rue du Pigeon Blanc	AD n° 266	M. Rabiller	Commune de Trignac	Titre Onéreux	738.90€	Frais d'acte sur acquisition 2011 (coût foncier 1 044€)

Terrains issus de la propriété des biens vacants	Territoire communal	Multiple	Etat	Commune de Trignac	Gratuit	784.17€	Appropriation des biens vacants en vue de rétrocessions
--	---------------------	----------	------	--------------------	---------	---------	---

**ACQUISITIONS IMMEUBLES :**

Désignation du bien terrains immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif Attendu de l'acquisition
Maison d'habitation	27 rue M.Sembat	AX n°400	M. Pecharde	Commune de Trignac	Titre onéreux	161 915.24 €	Conforter le patrimoine foncier de la ville pour un futur aménagement du centre-ville
Maison d'habitation	Cité Netter	AS n°216	Me Riallot	Commune de Trignac	Titre Onéreux	33 000 €	Permettre une ORU à terme sur la ZI

**CESSIONS :**

Désignation du bien terrains ou immeubles	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété (cédant)	Identité de l'acquéreur	Condition de la cession	Montant Euros	Objectif Attendu de la cession
Maison à usage d'habitation	26, rue Jules Verne	AY n° 178 et 634 à 641	Commune de Trignac	Mr et Me Mulet	Titre Onéreux	115 000.00 €	Cession au profit du locataire en titre
Maison à usage d'habitation	27 rue Marcel Sembat	AX n° 400	Commune de Trignac	CARENE	Titre Onéreux	161 915.24 €	Inscription dans le plan d'action foncier pour l'aménagement du centre-ville

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

*Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE*

*Pour extrait conforme,  
Le Maire, P.O*



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>23</b>
de votants	<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_17**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Cession de parcelles de terrains propriété de la commune (issues des biens vacants sans maître) auprès de propriétaires privés sur la commune de Trignac**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

**Absents :**

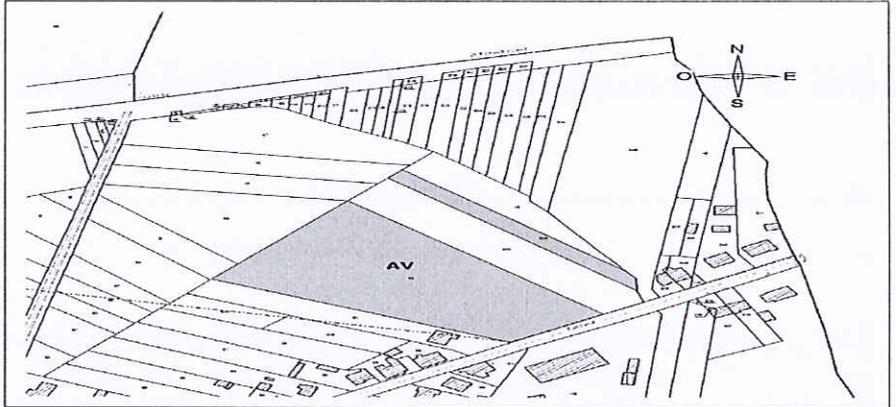
Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité de cessions amiables de terrains non bâti propriétés de la commune auprès de propriétaires privés sur Trignac.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface	Zonage PLU	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
AV (rue L. Pasteur)	52p 252	5 336 m <sup>2</sup> 1 607 m <sup>2</sup>	N	COMMUNE DE TRIGNAC	M. Robba W.	2 082 € (0.30 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...
AV (rue L. Pasteur)	52p	5 560 m <sup>2</sup>	N	COMMUNE DE TRIGNAC	M. Ruiz J.P.	1 668 € (0.30 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...
AP (rte du Petit Méan)	55	140 m <sup>2</sup>	Ub	COMMUNE DE TRIGNAC	M. & Me Claquin	1 400 € (10 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...
BN (rue J.M. Perret)	30	150 m <sup>2</sup>	Ub	COMMUNE DE TRIGNAC	M & Me Pascal	3 750 € (25 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...
M (rte de Bert)	2 047	385 m <sup>2</sup>	N	COMMUNE DE TRIGNAC	M & Me Garrigue	1 925 € (5 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...
AP Rte du Petit Méan	50p	138 m <sup>2</sup>	Ub	COMMUNE DE TRIGNAC	M. Olivier Me Autin	2 000 € (15 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...
AP Rte du Petit Méan	50p	137 m <sup>2</sup>	Ub	COMMUNE DE TRIGNAC	M. Bertho	2 000 € (15 € le m <sup>2</sup> ) + frais de géomètre, d'acte...

Les recettes seront imputées en section d'investissement à l'article 2111 du B.P. 2013

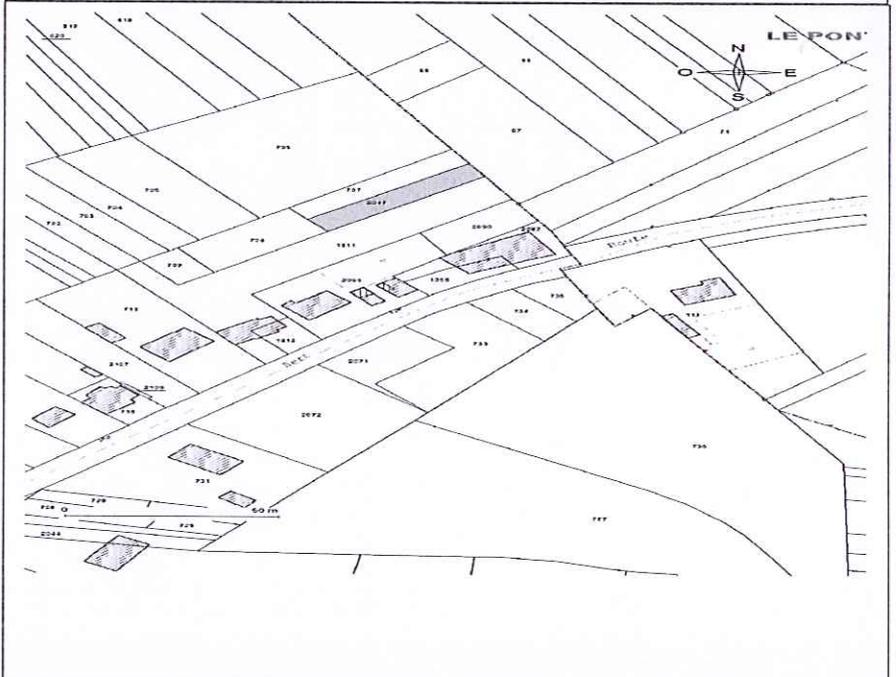
**Rue Louis Pasteur**  
**Parcelles :**  
**AV n°s 52p – 252**



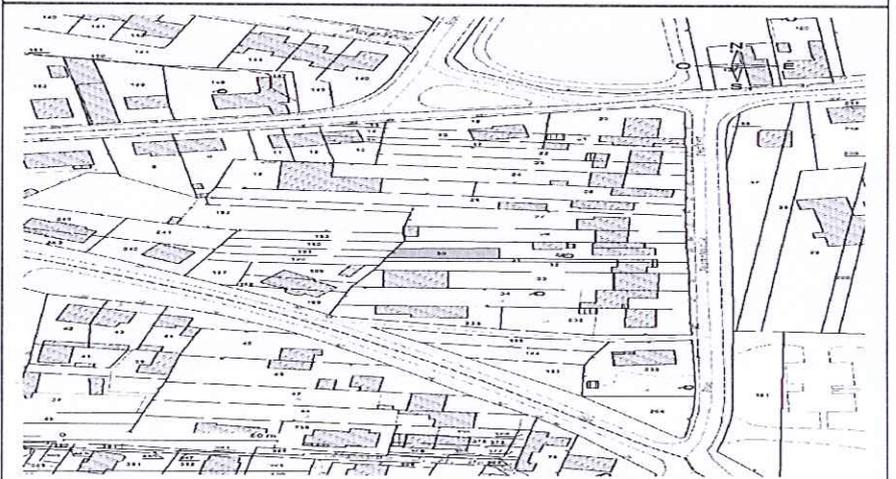
**Rue du Petit Méan**  
**Parcelles :**  
**AP n°s 50p – 55**



**Route de Bert**  
**Parcelle :**  
**M n° 2 047**



**Rue J.M. Perret**  
**Parcelle :**  
**BN n° 30**



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** les cessions de parcelles de terrains susvisées aux propriétaires nommés ci-dessus.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13  
⇒ Retour en Mairie le 07.02.13  
⇒ Publié ou affiché le 07.02.13



Pour extrait conforme,

Le Maire,

P. o

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_18**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**PVR (Participation pour  
Voies et Réseaux)**

**rue Pierre Brossolette**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La participation pour voies et réseaux (P.V.R.) a été instituée par délibération du Conseil municipal du 4 juin 2004.

Il convient de la mettre en application concernant l'aménagement de terrains situés au 22, impasse Pierre Brossolette et 5 rue Pierre Brossolette, permettant l'implantation de futures constructions, conformément au PLU approuvé.

Considérant qu'il convient de mettre à la charge des propriétaires riverains 100 % du coût des travaux liés au réseau électrique,  
il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- engager la viabilisation des travaux de réseau dont le coût total estimé s'élève à 936 € HT, pour chacune des alimentations (constructions respectivement au 22 impasse Pierre Brossolette, et au 5 rue Pierre Brossolette)
- *fixer à 100 % la part du coût des réseaux électriques mis à la charge des propriétaires fonciers.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer à 100 % la participation aux voies et réseaux telle qu'indiquée ci-dessus.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Po Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

<b>29</b>
<b>23</b>
<b>29</b>

Du **1ER FEVRIER 2013**

**DEL\_20130201\_19**

L'an deux mil treize, le premier février  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Convention pour  
utilisation de la  
plateforme DICT.fr**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian GARENTON – Christian BOUALEM – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Elsa TESSIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Monique ARNOULD – David PELON – Isabelle ROUAUD

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Monique LEMAN à Maurice CHICOUENE  
Gilles FLORENCEAU à Raymond LE DAHERON – Denis ROULAND à Claude AUFORT  
Christine CHEVALIER à Marie-Hélène SIMON – Jacques VERRIELE à David PELON

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Dans le cadre de la Loi Grenelle II, les collectivités locales ont obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'assurer la déclaration de leurs travaux via une plateforme de dématérialisation. (Guichet unique).

DICT. fr a développé un service d'échange des documents de chantier entre les déclarants et les exploitants de réseaux.

En tant qu'exécutant de travaux, la commune a notamment l'obligation d'adresser des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.) aux exploitants dont les réseaux peuvent se situer dans l'emprise d'un chantier et réceptionner ainsi leurs réponses avant d'engager les travaux.

A ce titre, la commune et « DICT.fr » sont convenus de travailler ensemble pour :  
L'enregistrement et la mise à jour des données relatives aux réseaux sur le guichet unique.

L'accès illimité à la plateforme [www.dict.fr](http://www.dict.fr) pour la saisie, l'envoi et le suivi des Déclaration de Travaux (D.T), DICT, récépissés, avis de travaux urgents, arrêtés...

Les conditions tarifaires pour le « Pack Ville DICT.fr » prennent la forme d'un forfait annuel de 750 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de passer une convention pour l'utilisation de la plateforme Dict-fr  
et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire, P.O

Le Maire-Adjoint,  
Karina ANDRE

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 07.02.13
- ⇒ Retour en Mairie le 07.02.13
- ⇒ Publié ou affiché le 07.02.13

